



Genève, le 25 septembre 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Un vote favorable aux transports publics et à l'équilibre budgétaire

Le Conseil d'Etat prend acte avec satisfaction du résultat de la votation cantonale de ce dimanche portant sur l'imposition des personnes physiques. En acceptant la limitation des déductions fiscales des frais de déplacement, l'électorat genevois a exprimé sa volonté de mettre sur un pied d'égalité, sur le plan fiscal, les usagers des transports publics et ceux d'un véhicule individuel. Il permet en outre d'accroître les recettes fiscales de l'Etat d'environ 28 millions de francs par an.

La loi acceptée par l'électorat genevois s'inscrit dans une politique de la mobilité voulue par le droit fédéral harmonisé. Le peuple suisse avait choisi, en février 2014, d'introduire dans la Constitution fédérale un plafonnement de la déduction des frais de déplacement pour l'impôt fédéral direct. Nombre de cantons ont par la suite décidé de limiter aussi le montant déductible pour leurs impôts cantonaux et communaux. Genève participe à ce mouvement.

La limite de 500 francs correspond au coût d'un abonnement annuel UNIRESO. Elle met sur le même pied l'utilisateur des transports publics et celui d'un véhicule individuel. Tous deux conserveront la possibilité de bénéficier d'un montant forfaitaire correspondant à 3% du salaire (soit un maximum de 1713 francs en 2016) pour déduire globalement leurs frais de déplacement, de repas et autres – hors formation – indispensables à l'exercice de leur profession.

S'appliquant dès l'année fiscale 2016, la loi adoptée ce dimanche engendrera 28 millions de francs de recettes supplémentaires par an. Cette hausse s'effectue sans toucher aux barèmes fiscaux. La nouvelle loi contribuera ainsi à améliorer les finances cantonales en complétant, du côté des recettes, l'effet des mesures d'économies et d'efficacité prises par le Conseil d'Etat.

Pour toute information complémentaire: M. Serge Dal Busco, vice-président du Conseil d'Etat, en contactant M. Henri Roth, secrétaire général adjoint, DF, ☎ 076 616 70 77, ou Mme Anne Monnerat, service communication et information, PRE, ☎ 078 919 02 10.